

CHRONIQUE DE L'HYGIENE  
EN EUROPE.

*Nouveau procédé pour reconnaître si les viandes contiennent de la Trichine.—L'épandage des eaux d'égout.—Le tout à l'égout et le Dr DuMesnil.—Le saturnisme dans le département de la Seine.—Le Prof. Putzeys et l'Hôpital de Bavière à Liège—L'Exposition et le Congrès international de sauvetage.—L'hospice marin de Fano.—Nouveau traitement des eaux vannes.—Une nouvelle source d'intoxication saturnine.—Le Rio Tinto et le décret ministériel.—La caravane hydrologique de la société française d'Hygiène.—Le Professeur Maumené et les tuyaux de plomb.—Le projet de loi sanitaire italien.*

Le Dr J. A. Close prend une petite portion de la viande suspecte, et l'introduit dans un mélange de pepsine et d'acide chlorhydrique placé dans un tube d'essai de forme conique ; la trichine reste en liberté et peut être examinée aisément au microscope. Si on chauffe légèrement la planchette du microscope, on voit la trichine s'agiter. Ce procédé, d'après le Dr Close, est le seul qui permette de découvrir rapidement et avec certitude l'existence des trichines dans les viandes. (*Boletín de medicina naval—Madrid*).

La loi relative à l'épandage des eaux d'égout sur les terrains d'Achères, votée par la chambre des députés, a été, conformément à la loi, renvoyée au sénat. La commission nommée par ce dernier a voulu avoir l'opinion du conseil d'Hygiène de la Seine, et elle lui a posé les questions suivantes :

1°. L'épandage des eaux d'égout, tel qu'il est pratiqué à Gennevilliers et tel qu'il résulterait de l'adoption par le Sénat,

du projet de loi voté par la Chambre sur l'utilisation agricole des eaux d'égout et sur l'assainissement de la Seine, offre-t-il des dangers au point de vue de la salubrité publique ?

2°. Existe-t-il, relativement à la préservation des eaux de la Seine, un système connu meilleur au point de vue de la salubrité publique ?

3°. Le système du *tout à l'égout*, pratiqué conformément au règlement voté par le Conseil municipal le 28 Février 1887, présente-t-il des inconvénients pour la santé publique ?

4°. Y a-t-il un système de vidange qui offre moins d'inconvénients pour la salubrité publique ?

Il en est résulté une discussion entre MM. Pasteur, Rochard, A. Gautier, Trélat, Alphand, Proust, L. Faucher, Schlosing, Bourgoïn, Levraud, Riche, Voisin et Olivier.

Au cours de cette discussion, le professeur A. Gautier a déclaré que l'expérience avait prouvé que *les filtres en porcelaine n'empêchaient pas le passage des microbes*.

Le conseil d'Hygiène a répondu :

1°. Par 24 voix contre 7, qu'il n'y a pas de danger, au point de vue de la salubrité publique à l'épandage des eaux d'égout ;

2°. Par 29 voix sur 30 votants et un bulletin blanc, qu'il n'existe pas, relativement à la préservation des eaux de la Seine, un meilleur système que l'épandage des eaux d'égout ;

3°. Par 23 voix contre 11, que le système du "tout à l'égout," pratiqué conformément au règlement voté par le Conseil municipal le 28 février 1887, ne présente pas d'inconvénients pour la santé publique.

4°. Par 17 voix contre 15 sur 32 vo-